

## DEMANDE D'INSCRIPTION GYM AQUATIQUE – SAISON 2018-2019

Depuis la rentrée 2017-2018, la section gym aquatique a mis en place un nouveau mode de fonctionnement ; il n'existe plus de listes d'attente. Chaque année, du 15 juin au 15 septembre, les nouvelles inscriptions devront être faites à l'aide du tableau ci-dessous. Elles se feront par ordre d'arrivée, en fonction du créneau demandé, et des places disponibles. Plusieurs créneaux pourront être demandés en précisant leur ordre de préférence. Cette opération sera à renouveler chaque année, la demande étant caduque l'année suivante.

Les créneaux du midi et le premier cours du vendredi soir (18h30-19h15) sont exclusivement réservés aux actifs. Les autres créneaux sont ouverts aux retraités territoriaux.

À me retourner : par mail : [v.ploteau@rennesmetropole.fr](mailto:v.ploteau@rennesmetropole.fr) ou par courrier à l'adresse suivante : **Véronique PLOTEAU - DEI Marchés – 16 bd Laennec (site Dupont des Loges) - CS 93111 – 35031 Rennes Cedex**

<u>Inscription</u>	
NOM : .....	Prénom : .....
Service : .....	
tél : .....	mail : .....
Mentionner si contraintes professionnelles (permanences 1 semaine sur 2 par ex) :	
<b>Créneau demandé</b>	
Séance du mardi (de 9h15-10h à Villejean)	<input type="checkbox"/>
Séance du mardi (de 10h00-10h45 à Villejean)	<input type="checkbox"/>
Séance du mercredi (de 12h15-13h St Georges)	<input type="checkbox"/>
Séance du jeudi (de 9h15-10h à Villejean)	<input type="checkbox"/>
Séance du jeudi (de 12h15-13h à Villejean)	<input type="checkbox"/>
Séance du vendredi (de 12h15 à 13h Villejean)	<input type="checkbox"/>
Séance du vendredi (de 18h30 à 19h15 Villejean)	<input type="checkbox"/>
Séance du vendredi (de 19h15 à 20h Villejean)	<input type="checkbox"/>
Séance du vendredi (de 20h à 20h45 Villejean)	<input type="checkbox"/>
Séance du vendredi (de 20h45 à 21h30 Villejean)	<input type="checkbox"/>

À Rennes, le